Combatif Solidaire Engagé

COMPTE RENDU DU CSE ORDINAIRE DU 30 JUILLET 2020

Ordre du Jour

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Information sur l'évolution du dispositif national de reprise d'activité post-confinement : MRS et pack de démarrage (Bretagne non concernée par le pilote pack de démarrage)
2. Point COVID : instruction nationale temporaire précisant le règlement intérieur compte tenu de l'état d'urgence sanitaire déclaré lié au COVID 19
3. Point d'actualité :
   a. Présentation des statistiques du marché du travail Bretagne
   b. Présentation des évolutions du « Plan Pauvreté » en lien avec Pôle emploi*
4. Réclamations non résolues au niveau des territoires*
5. Fonctionnement du CSE
   a. Dossiers secours
   b. Résolutions

Préambule

Congés d'été obligent, la délégation de la direction a été modifiée lors de cette réunion. Habituellement, le DR est président de séance assisté par la DRAPS et de personnes qualifiées en fonction des points à l'ordre du jour.

Pour cette réunion, le président de séance était le DR adjoint en charge des opérations ; il était assisté par le DGRH.

Les points ont été traités comme à l'habitude : des réponses évasives, voire aucune réponse aux questions des élu-e-s, une interprétation des textes et des accords en défaveur des agent-e-s, un mépris sans complexe envers les élu-e-s!

Seule animation du jour : les aléas de l'informatique Skype sont venus perturber la réunion: la direction a été déconnectée à trois reprises …

La direction annonce à l'ouverture de séance qu'un CSEC aura lieu le 7 août prochain sur le sujet des recrutements d'agent-e-s annoncé par la ministre de tutelle cette semaine. Ce CSEC traitera de la répartition des renforts via un processus d'information consultation. La direction ajoute n'avoir aucune autre information à donner pour le moment sur ce sujet.

La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes
☎ 02 99 30 41 25 - 📱 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr
Retrouvez nous sur Facebook et consultez notre site internet

Déclaration préalable à l'ouverture du point 1 des élu-e-s et RS de la CGT

« Les élu-e-s et RS CGT au CSE de Pôle Emploi Bretagne s'associent à l'alerte de leurs délégué-e-s syndicaux-cales et RS envoyée par mail le jeudi 23 juillet 2020.

« Comme vous le savez, le taux de reproduction de la COVID-19 repart à la hausse, notamment en Bretagne. Les 4 départements bretons passent au rouge, et le nombre de nouveaux cas COVID en Bretagne retrouve ses niveaux de début mars.
Depuis début juillet, à Pôle Emploi Bretagne, des fiches de signalement font état de suspicion de contamination à la COVID-19. Plusieurs sites sont concernés et nous constatons une accélération des signalements COVID postérieurs au dernier CSE du 16 juillet.

Pour certain-e-s agent-e-s concerné-e-s par une suspicion, les prises de RDV et les résultats des tests demandent 2 voire 3 jours. Pendant ce temps, certain-e-s agent-e-s continuent d'exercer leurs activités sur site, chacun-e espérant ne pas être contaminé-e (ni contaminer)……..et les usager_ère-s continuent à fréquenter les lieux .

Les organisations syndicales CGT et FO (dans l'attente de la réponse d'autres organisations syndicales) alertent la direction sur le risque de contamination « générale » et vous demandent, en tant qu'employeur de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des agent-e-s (et des usager-ère-s) de Pôle Emploi Bretagne, en plus de celles déjà mises en place dans le cadre du Plan de Reprise des Activités (par exemple: par la mise en place d'une campagne de dépistage pour l'ensemble des agent-e-s sur la base du volontariat, par la prise de la température à l'entrée des locaux,, etc) . Nous vous demandons également un traitement approprié des suspicions COVID). »

En l'absence de traitement partagé des fiches de signalement, les élu-e-s et RS CGT vous demandent de préciser : **Lire la suite »**

La direction, en réponse, nous assure qu'il n'y a, à ce jour, aucun cas de Covid parmi le personnel de Pôle Emploi Bretagne. Par ailleurs, un nouveau confinement n'est pas envisagé par la préfète de région pour le moment.
Elle ajoute que dans les fiches de signalements évoquées par la CGT, toutes les mesures sanitaires ont été prises, qu'un travail de tracing des contacts avec les conseiller-ère-s concerné-e-s a été réalisé auprès des collègues ET des DE qui auraient pu être en contact avec les agent-e-s suspecté-e-s d'être contaminé-e-s.
La CGT a renouvelé son alerte auprès de la direction en séance avec preuve à l'appui que les propos avancés par la direction ne correspondaient pas toujours à la réalité. La direction, obligée de reconnaître que des failles existent, nous a assuré « *regarder ça de plus près* ».
Toutes les autres demandes de la CGT sont rejetées par la direction.

Analyse de la CGT : La CGT a exigé que la direction prenne des mesures complémentaires à celles déjà mises en place quand un-e agent-e ou un-e proche est suspecté-e d'avoir été contaminé-e par la Covid, indiquant que toutes les mesures pour garantir la santé et la sécurité du personnel n'étaient pas prises.
Par ailleurs, une analyse partagée des fiches de signalement oblige la direction à travailler sur l'organisation du travail et à mettre en place des mesures correctives dans l'accueil physique et téléphonique des usager-ères, le traitement de l'indemnisation, l'accompagnement des privé-e-s d'emploi, etc…. Ce qu'elle refuse de faire depuis de nombreuses années !

La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes
☎ 02 99 30 41 25 - 📱 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr
Retrouvez nous sur Facebook et consultez notre site internet

1 : Information sur l'évolution du dispositif national de reprise d'activités post-confinement : MRS et pack de démarrage (1 / 5)

Ce point avait fait l'objet d'une présentation lors du CSE du 25 juin dans le cadre du Plan de Reprise des Activités phase 2.
Plusieurs sites en France ont réalisés des exercices MRS et des réunions Packs de démarrage avec des ajustements pour permettre le respect des consignes sanitaires.
La présentation faite ce jour par la direction a pour but de présenter aux élu-e-s les résultats de ces tests.

1 – 1 MRS :
3 séries d'exercices tests ont été réalisés en Bretagne afin de prévoir les ajustements sanitaires nécessaires à la reprise totale de cette activité : à Rennes Sud sur des postes d'opérateur-trice en maroquinerie de luxe et préparateur-trice de commandes, à Brest Iroise sur des postes de mécanicien-ne de confection.
Les ajustements réalisés : mise en place de toutes les mesures sanitaires, sécurisation des entrées et des sorties, aménagement des espaces, sécurisation de l'animation, sécurisation des tests en externe, sens de circulation des personnes, port du masque (préconisé) pour les usager-ère-s et les animateur-trice-s, aération de la salle de test plus fréquente, stylo et bouteille d'eau personnelle amené par chaque DE, nettoyage de la salle, du mobilier, du matériel avant et après chaque séance de tests, adaptation du nombre de personnes, réduction de la durée des séances, réduction du matériel utilisé au strict minimum pour avoir le moins de manipulation à réaliser, choix de matériel facile à nettoyer pour que la phase de nettoyage prenne moins de temps, isolement du matériel utilisé après nettoyage pendant 72 heures, isolement des supports papier utilisés pendant 24 heures, projection de PPT le plus souvent possible, mobilisation des référent-e-s sanitaires à tout moment possible.

Les 1ers recrutements MRS sous cette forme doivent démarrer fin août sur Rennes, puis de nouvelles séances auront lieu en septembre puis octobre (la direction en dit pas où ni sur quels postes)

La présentation de la direction en séance est très orientée et réalisée de manière positive : tous les DE, les conseiller-ère-s, les employeurs ont « *joué le jeu* », ont accepté les mesures sanitaires, et sont décrit-e-s comme très satisfait-e-s du dispositif mis en place !

La direction fait état de deux points de vigilance :
- le port du masque peut être difficile dans la durée : pour y pallier les temps de pause sont plus fréquents et l'aération des salles est réalisée.
- la durée des tests est plus longue du fait de la phase de nettoyage

Les documents préparatoires envoyés par la direction en amont de la réunion reprennent des verbatim pour exprimer cette satisfaction.
Les élu-e-s CGT ont, malgré tout, relevé des éléments qui prouvent que tout n'était pas aussi rose que cela :
- seulement 26 % des agent-e-s et 34 % des ELD trouvent que le temps dédié à l'appropriation des mesures sanitaires a été suffisant
- 65 % des agent-e-s (soit 2/3) et 37 % (soit plus d'1/3) des ELD estiment que les consignes sanitaires ont un impact négatif sur la charge de travail.

Quand les élu-e-s CGT ont interrogé la direction sur ces chiffres et demandé en quoi certain-e-s agent-e-s et ELD étaient insatisfait-e-s …. Pas de réponse de la direction !

1 : Information sur l'évolution du dispositif national de reprise d'activités post-confinement : MRS et pack de démarrage (2 / 5)

1 – 2 Pack de démarrage :

Pour rappel, aucune agence n'a réalisé les tests d'ajustements sanitaires en Bretagne (il y a eu 5 sites tests au niveau national).
Cependant, dans notre région, Carhaix est l'agence pilote qui a mis en place le Pack de Démarrage. Cette agence devra donc tenir compte des ajustements sanitaires dans le cadre de la reprise de cette activité dès le 18 août.

La direction ne présente pas le détail des ajustements sanitaires réalisés prétextant que la Bretagne n'était pas concernée par cette phase ! Elle indique que la conclusion de ces tests est positive : l'activité Pack de Démarrage peut reprendre sur l'ensemble des agences pilotes en tenant compte de ces consignes. Là encore, pour la direction, les usager-ère-s et les agent-e-s sont très satisfait-e-s des séances et des mesures mises en place.

La direction ajoute que, compte tenu du nombre d'inscriptions à venir qui va être en augmentation à compter de la rentrée, l'ensemble des ESI ne pourra se faire sous le format Pack de démarrage… Il faudra donc concilier Pack et ESI classique pour permettre d'absorber la charge.

Là encore, les élu-e-s CGT ont relevé des éléments qui prouvent tout comme pour les tests MRS que:

- Seulement 69 % des conseiller-ère-s sont satisfait-e-s de l'animation
- Seulement 62 % des conseiller-ère-s et 71 % des ELD recommandent le pack de démarrage testé dans les conditions sanitaires

Là aussi les élu-e-s ont interrogé la direction pour savoir en quoi certain-e-s agent-e-s et ELD étaient insatisfait-e-s … Nous attendons toujours la réponse !

Analyse de la CGT point 1

Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes de Pôle Emploi ! Circulez il n'y a toujours rien à voir !

Pour la CGT, la reprise des activités collectives est prématurée alors que le nombre de cas de contamination est en augmentation depuis plusieurs semaines, que tous les experts s'inquiètent d'une seconde vague, et que la préfète de région annonce dans la presse ne pas exclure un reconfinement !
Notre analyse est également confirmée par le pourcentage d'agent-e-s et d'ELD qui estiment ne pas avoir été suffisamment informé-e-s des consignes sanitaires et que celles-ci ont un impact négatif sur la charge de travail. En effet, 1/3 des agent-e-s et des ELD ne recommandent pas le pack de démarrage version Covid !

Pour la CGT, la santé des agent-e-s (ELD comprises), des usager-ères et de leurs familles est plus importante que tout et ne doit pas être sacrifiée sur l'autel de la performance et des indicateurs !

1 : Information sur l'évolution du dispositif national de reprise d'activités post-confinement : MRS et pack de démarrage (4 / 5)
1 – 3 A propos des masques lavables :

Au regard des nombreux retours concernant les masques défectueux de marque Résiliance, la direction indique que 2400 masques type lainières ont été livrés sur les 4 DT cette semaine pour être dispatchés, une autre livraison de 1800 masques est prévue au cours de la 1ère quinzaine d'août. A la question des élu-e-s CGT concernant les masques lavables personnels que les agent-e-s utilisent : la direction confirme que les agent-e-s peuvent utiliser leurs masques lavables personnels y compris en situation de réception public à condition que ceux-ci soient conformes pour préserver la santé des agent-e-s. La direction affirme faire un rappel aux ELD dès le lendemain du CSE.

Analyse de la CGT : Pour la CGT, tou-te-s les agent-e-s doivent être protégé-e-s de façon identique et doivent être doté-e-s de masques suffisamment confortables et résistants pour réaliser les activités. Ces masques doivent être de marque identique pour tou-te-s, fabriqués en France et répondant aux normes européennes en vigueur .

1 : Information sur l'évolution du dispositif national de reprise d'activités post-confinement : MRS et pack de démarrage (5 / 5)

Résolution des élu-e-s CGT concernant le pack de démarrage

Compte tenu des derniers chiffres de cas de contamination en Bretagne et de la non-réponse de la direction concernant les mesures sanitaires supplémentaires qu'elle envisagerait de mettre en place pour préserver la santé et la sécurité des agent-e-s et des usager-ère-s, la CGT décide soumettre une résolution au vote des élu-e-s CSE :

« Les élu-e-s et RS du CSE de Pôle Emploi Bretagne demandent un moratoire de l'expérimentation dite « pilote du Pack de démarrage » à Carhaix, a minima tant que l'épidémie ne baisse pas. »

Résultats des votes :
Pour : 16 voix (CGT, CFDT, FO et SNU)
Contre : 3 voix (CFE-CGC)
Abstention : 0 voix
NPPV : 0 voix

Résolution adoptée

Analyse de la CGT : Le moratoire voté en séance est refusé par la direction. Pour la CGT, ce refus est d'autant plus grave que les tests qui autorisent une reprise de l'activité Pack de démarrage sur Carhaix (et une généralisation prévue dès le 1er semestre 2021) ont été réalisés en mode PRA3 : masques non obligatoires si la distance de 1 mètre est respectée. Hors depuis, le port du masque est devenu obligatoire pour tou-te-s (agent-e-s et usager-ère-s) dans tous les espaces publics fermés et en toute circonstance.

2 : Point Covid : instruction nationale temporaire précisant le règlement intérieur compte tenu de l'état d'urgence sanitaire déclaré lié au Covid-19 :

Ce point a fait l'objet d'une information en CSEC le 4 juin 2020 et d'une consultation le 19 juin 2020 avant d'être approuvé en Conseil d'Administration de Pôle Emploi par une délibération au bulletin officiel en date du 7 juillet 2020.

Cette instruction précise et complète le règlement intérieur de Pôle Emploi. Elle comporte des consignes relatives à la sécurité, à la santé, aux matériels de protection individuels et collectifs des règles de circulation et des déplacements.

Analyse de la CGT : La CGT a lu une déclaration de fin de point. Cette instruction, sous prétexte de l'état d'urgence sanitaire, donne tout pouvoir à la direction pour sanctionner les agent-e-s, sans limitation de durée dans le temps, la durée de cette instruction n'étant pas mentionnée !

Déclaration des élu-e-s et RS CGT point 2 : évolution du règlement interieur

« La CGT Pôle emploi Bretagne rappelle que Pôle Emploi en tant qu'Etablissement Public à caractère Administratif n'a aucune obligation à avoir un Règlement Intérieur, non obligation confirmée par l'Article 4.6 de la Convention Collective Nationale.

En février 2015, la Direction Générale a imposé de manière unilatérale contre l'avis de toutes les organisations syndicales de Pôle emploi (aucune n'a voté « pour » au CCE du 2 février 2015), un règlement intérieur comportant des dispositions qui, pour la CGT Pôle emploi, ouvraient la porte à des dérives subjectives, autoritaires, liberticides et moralisatrices qui n'ont pas lieu d'être imposées au personnel dans le cadre de leurs activités professionnelles.

L'objectif de ce Règlement Intérieur est en effet d'imposer une obligation d'obéissance, de limiter les expressions des agents et de les contraindre à une allégeance forcée aux valeurs et aux orientations portées par l'Établissement.

Une nouvelle fois, par cette instruction complémentaire, au prétexte de l'État d'Urgence Sanitaire, la Direction :

- entend faire porter la responsabilité de toute contamination aux agents,
- s'octroie de droit de sanctionner les agents ne respectant pas les consignes sanitaires imposées
- et s'exonère de ses obligations en tant qu'employeur.

En effet : dans le cadre de son Plan de Reprise d'Activité précipité, et malgré les demandes répétées des élu-e-s

- la Direction a refusé toutes réelles formations (pourtant existantes) aux Éléments de Protections Individuelles, au nettoyage des postes de travail ou aux outils informatiques entrainant de fait une possibilité de mise en œuvre inadaptée aux conséquences pouvant être dramatiques.
- la Direction a refusé de fournir aux élu-e- s les contrats de nettoyage, les empêchant d'exercer leurs prérogatives en matière de santé au travail…

Lire la suite »

3 : Point d'actualité :

3 - A : Présentation des statistiques du marché du travail Bretagne : (1 / 2)

Au deuxième trimestre 2020 en Bretagne,

- le nombre de DE en catégorie A s'établit à 184 590, en augmentation de 30,1 % sur le trimestre et 29,5 % sur un an bien au-dessus de la moyenne nationale qui a vu l'augmentation de la catégorie A de 24,5 % sur le trimestre et 22,7 % sur l'année.
  Le département d'Ille et Vilaine est le plus impacté par la crise économique : il enregistre la plus forte hausse sur le trimestre avec + 32,7 % pendant que le Finistère et les Côtes d'Armor enregistrent la plus faible + 27,9 %. Le Morbihan quant à lui enregistre 30,4 % d'augmentation. Sur l'année, les chiffres restent élevés : + 25 % dans les Côtes d'Armor et + 34,8 % en Ille et Vilaine
- Le nombre de DE catégorie A, B et C, a quant à lui augmenté de 7,4 % sur le trimestre (avec 279 220 DE inscrit-e-s) et une augmentation de 5,3 % sur un an.
  Les évolutions sur le trimestre sont différentes selon les départements là aussi : la plus basse étant dans les Côtes d'Armor avec + 6,7 % alors que la plus forte hausse se trouve dans le Morbihan avec + 7,9 %. Sur un an, l'Ille et Vilaine enregistre toujours la plus forte hausse + 7,1 % et les Côtes d'Armor la plus faible + 3,2 %.

Les catégories évoluent de manière très différente entre elles mais également selon les mois. On constate une augmentation très importante de la catégorie A ce trimestre : cette catégorie a connu la plus forte évolution en avril alors qu'en mai elle diminuait de près de 10 000 personnes et de 12 840 en juin.
70 % des DE inscrit-e-s en catégorie A en avril étaient déjà inscrit-e-s auparavant en catégorie B ou C. Habituellement ce chiffre tourne autour de 45 % seulement. Il y a donc un transfert de catégorie très important en avril entre les catégories B et C vers la catégorie A.
A l'inverse, en mai et juin, le transfert s'est réalisé de la catégorie A vers les catégories B et C, même si cela s'est fait dans une moindre mesure.

En 2019, la part de l'activité réduite était de 46,2 % en Bretagne. En mai 2020 l'activité réduite a été de 22,7 % et en juin de 38,3 %. Il y a donc une tendance à la reprise d'activité sans toutefois atteindre le niveau de 2019.

La classe d'âge la plus touchée ce trimestre est celle des moins de 25 % avec une augmentation de 16% des catégories A, B et C par rapport au dernier trimestre. Les 25 / 49 ans appelés « générations intermédiaires » l'augmentation est de 7,1 % pendant que les plus de 50 ans augmentent de 3,4 %.

Les hommes sont les plus touchés, en augmentation de 9,1 % pendant que l'augmentation des femmes est de 5,9 %.
Autre caractéristique : l'augmentation du chômage et l'inscription de DE qui n'avaient pas l'habitude de s'inscrire auprès de nos services a fait baisser la part de DE longue durée, même si cette catégorie a augmenté malgré tout de 5,3 % ce trimestre.

Les motifs d'entrées pour fin de CDD qui avaient connu une très forte augmentation en mars et avril sont ce trimestre en dessous des valeurs habituelles en mai et juin.

Les sorties qui sont habituellement à 25 100 mensuellement sont à 23 370 en juin du fait du manque d'opportunités d'emploi.
Le motif de sortie « reprise d'emploi » est en progression importante. Il est en moyenne est à 4000, il est passé de 1430 en avril à 6430 en juin. Ce chiffre de 6000 sorties pour ce motif n'avait pas été dépassé depuis dix ans, il est expliqué par un report des embauches qui auraient dû avoir lieu en avril ou mai.

3 : Point d'actualité :
3 - A : Présentation des statistiques du marché du travail Bretagne : (2 / 2)

La prochaine publication trimestrielle aura lieu le 27 octobre à 12H.
Cependant la DARES et Pôle Emploi vont continuer à communiquer sur les chiffres statistiques de manière mensuelle à titre exceptionnel jusqu'à cette date.

La CGT intervient sur le nombre de radiations administratives qui est de 100 pour le second trimestre et rappelle que dans ce contexte de crise sanitaire, économique et sociale, les procédures de radiations sanctions ne sont pas justifiées car elles engendrent de la détresse, de la précarité et poussent les usager-ère-s dans une misère encore plus accrue. Elle a également interrogé la direction sur les mesures concrètes qu'elle compte mettre en place pour absorber l'augmentation du nombre d'inscriptions qui était annoncée.

La direction répond n'avoir aucune visibilité sur le nombre d'inscriptions à venir mais qu'elle a déjà réfléchi à des mesures dont certaines sont déjà en place: la mutualisation des activités GDD, l'identification des agent-e-s qui pourraient venir en renfort sur l'activité GDD (la direction précise qu'il ne s'agit pas des bi-compétent-e-s qui ne seront pas réactivé-e-s), une enveloppe complémentaire d'heures supplémentaires, l'embauche des renforts annoncée par la ministre, l'augmentation des PTF « AIJ » à 70 DE avec obligation de les saturer et l'augmentation des PTF « Global » sans les saturer.

Analyse de la CGT : la CGT a lu une déclaration en fin de point. La CGT a alerté la direction sur la planification à partir de la rentrée des agent-e-s (GDD, placement, entreprise) notamment sur les activités contraintes, dans le contexte d'une augmentation du nombre d'inscriptions. La CGT a également alerté la direction sur les risques de faire appel aux agent-e-s dont l'expertise n'est pas « GDD » pour faire de l'indemnisation. La CGT a rappelé que seul-e-s les agent-e-s ayant suivi le cursus de formation complet en indemnisation, étant qualifié-e-s quant aux nouvelles règles de l'allocation chômage, peuvent traiter les activités GDD afin de pourvoir garantir le juste droit des allocataires.

Déclaration des élu-e-s et RS de la CGT : point 3A Marché du travail :

« Le chômage a explosé en France dans le sillage de la crise sanitaire du coronavirus. Au petit soin du patronat, le gouvernement a injecté des milliards pour sauver les secteurs économiques les plus affectés par la crise, mais sans contreparties sociales. Résultat ? Les plans de licenciement massifs se multiplient. En dépit de ce contexte, le gouvernement a décidé de maintenir sa réforme régressive de l'assurance chômage, seulement reportée au 1er janvier 2021.

Un chiffre record, jamais atteint depuis les années 90 :
Les chiffres, publiés le 27 juillet par la DARES (direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques), font état d'une explosion du nombre de privé-e-s d'emploi.
Au deuxième trimestre 2020, ce chiffre s'élève à **6 760 100 toutes catégories confondues**, ce qui correspond à une hausse de 5,3 % par rapport au trimestre dernier.
Sans surprise, on retrouve dans les chiffres de la DARES les premiers licenciements pour motif économique, qui sont en hausse de 8,7 % sur le trimestre et de 20,5 % sur l'année. C'est le seul motif d'entrée au chômage en hausse sur le trimestre (par exemple, les ruptures conventionnelles ou fin de mission d'intérim sont, elles, en baisse drastique).
Et c'est sans compter les grands plans de licenciement annoncés ces dernières semaines : 5000 emplois supprimés chez Airbus, 1700 chez Sanofi, 4600 postes chez Renault...
Lire la suite ... »

3 : Point d'actualité :
3 B : Présentation des évolutions du « Plan pauvreté » en lien avec Pôle Emploi

Le Plan Pauvreté s'appelle exactement « Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté ». Ce Plan a été décidé il y a 18 mois par E. MACRON qui a décidé de mettre en place un Service Public de l'Insertion (SPI).
En région Bretagne, Ludovic MAGNIER a été nommé Commissaire à la prévention et à la lutte contre la pauvreté. Il a un rôle de coordinateur des différents partenaires et intervenants sur le sujet de l'insertion professionnelle.
L'objectif du Service Public de l'Insertion est de « *mieux intégrer l'accompagnement social et l'aide à l'insertion professionnelle et de donner une meilleure visibilité aux usagers de l'offre de service qui existe en la matière.* »
Pôle Emploi Bretagne participe au comité de pilotage dans le cadre de la gouvernance régionale et est associé à toutes les actions réalisées.Un budget est alloué pour permettre la réalisation de ces actions.
Ce plan comporte 15 chantiers différents sur des questions d'emploi, de retour à l'emploi ou d'insertion professionnelle mais également sur l'aide sociale à l'enfance, les entreprises, etc.
Les intervenants sont nombreux : Pôle Emploi, les Conseils départementaux, les CCAS, etc.

Pôle Emploi a un certains nombres d'indicateurs de pilotage : notamment l'accompagnement global, l'IAE, l'AIJ, la préparation d'évènements particuliers.
En 2020, du fait de la crise sanitaire, les travaux ont été interrompus et ont repris en mai.

En Bretagne, 7 collectivités territoriales ont remporté l'appel à projet et le SPI sera donc régional ; il s'agit : des 4 conseils départementaux, du Conseil Régional, et des métropoles de Rennes et de Brest.
Ces collectivités devront construire le Service Public de l'Insertion et définir l'offre de service visant à coordonner les acteurs sur le champ de l'insertion pour pouvoir répondre aux problématiques rencontrées par les usager-ère-s les plus fragiles et les plus en difficultés.

Pour en savoir plus sur le Plan pauvreté en région Bretagne cliquer sur le lien suivant : Plan pauvreté

Questionnée sur les actions concrètes mises en place par Pôle Emploi dans le cadre du Plan pauvreté, la direction répond qu'il s'agit d'un « *sujet très politique pour le moment* » et qu'à défaut de faire baisser le taux de pauvreté, ce plan devrait permettre « *de remettre en emploi des personnes qui ont très peu de chances d'y revenir* » si les problématiques de cette population ne sont pas traitées en amont : le logement, la santé et les addictions !!!

Analyse de la CGT : Pour la CGT, la pauvreté n'est pas qu'un sujet politique, derrière ce mot, il y a des êtres humains ! La CGT a des propositions pour favoriser l'accès aux droits fondamentaux inscrits dans la Constitution. Au-delà de ça, Pôle Emploi peut agir immédiatement par des actions concrètes :

- L'abrogation de la réforme de l'assurance chômage, revendiquée par la CGT, cette réforme ne va faire qu'accentuer la pauvreté
- L'arrêt immédiat des radiations sanctions
- L'embauche massive d'agent-e-s en CDI pour permettre un accompagnement de qualité des salarié-e-s privé-e-s d'emploi
- La lutte contre toutes les inégalités et les discriminations
- Des formations pour l'ensemble des agent-e-s pour mieux appréhender la notion de

pauvreté et casser les clichés véhiculés tels que les addictions : non, les addictions ne concernent pas que les pauvres ! Les pauvres ne sont pas tous des personnages de Zola ou des Misérables ! La CGT rappelle qu'un million de travailleur-euse-s pauvres vivent avec moins de 855 euros par mois !

La CGT en clôture du point a lu une déclaration :

Déclaration des élu-e-s et RS CGT point 3B : plan pauvreté

« Les inégalités sociales et sanitaires sont plus que jamais évidentes et ce sont les populations les plus pauvres qui subissent de plein fouet les conséquences de cette pandémie. Selon l'ONG Oxfam, ce sont près de 500 millions de personnes supplémentaires qui vont basculer dans la pauvreté avec la crise – soit un retour en arrière de dix ans.
Environ 20 % de la population a vu son revenu chuter depuis le début de la crise sanitaire, économique et sociale liée à la COVID.
Et pourtant, En France, c'est bien la France des « Flexibles », celle des moins bien rémunéré-e-s, des précaires, et des sans-papiers à laquelle le gouvernement a fait prendre le plus de risques durant le confinement.
Et c'est aussi à la France « des métiers sous valorisés bien souvent les plus féminisés » que le gouvernement a fait prendre aussi le plus de risques : personnels du secteur de la santé et du service à domicile, du commerce, de l'entretien, de l'enfance, de l'éducation, du nettoiement, de la voirie…. Ces mêmes qui manifestaient quelques semaines avant contre les réformes de l'assurance chômage et des retraites.
Ces mêmes qui assurent des missions essentielles, des fonctions qui répondent bien souvent à des besoins sociaux et vitaux d'une importance incontestable. Ces mêmes qui vivent dans les quartiers populaires, dans les banlieues, dans les zones rurales pauvres et enclavées…

Lire la suite »

4 : Réclamations non résolues au niveau des territoires

La direction refuse une nouvelle fois de répondre aux réclamations des élu-e-s de la CGT sous prétexte qu'elles ne sont pas passées par le niveau territorial via les RP. Elle refuse même que la CGT lise ses réclamations en séance !

Pourtant la CGT avait transmis ses réclamations par mail à la direction régionale avec copie aux 4 DT suffisamment longtemps à l'avance pour permettre une réponse au niveau territorial et/ou régional.

La CGT a de nouveau rappelé le code du travail. La direction est restée campée sur ses positions ! Aucune réponse ne sera donnée aux réclamations portées par la CGT ni à celles qui étaient en suivi le mois précédent. Pourtant, la CGT avait été remerciée par la direction pour deux alertes émises le mois dernier!

Analyse de la CGT : De nouveau la direction interprète les textes et les accords en vigueur faisant fi du Code du travail ! En exigeant que les réclamations soient traitées au niveau territorial, la direction régionale se dédouane une fois de plus de ses obligations en tant qu'employeur en ce qui concerne l'organisation du travail, les conditions de travail de ses salarié-e-s, …

Point 5 : Fonctionnement du CSE :
5 A Dossiers secours :

La secrétaire annonce qu'aucun dossier n'est parvenu au bureau ce mois-ci

La CGT rappelle que tou-e agent-e ayant des difficultés financières peut monter un dossier secours en vue d'obtenir une aide financière du CSE pouvant aller jusqu'à 1500 euros.

Point 5 : Fonctionnement du CSE :
5 B : Résolutions : (1 / 3)

Suite aux débats concernant le point 1, et face au refus de la direction de convoquer une CSSCT à son initiative pour traiter du sujet de la crise sanitaire et des fiches de signalements s'y référant, les élu-e-s CGT, CFDT, FO et SNU ont donc décidé de voter une résolution demandant la tenue d'une CSSCT à leur initiative pour pouvoir exercer leurs prérogatives :

Résolution des élu-e-s et Représentant-e-s syndicaux-cales CGT, CFDT, FO et SNU au CSE de Pôle Emploi Bretagne

Les élu-e-s CFDT, CGT, FO et SNU au CSE de Pôle emploi Bretagne regrettent que la Direction Régionale se refuse à réunir, à son initiative, une CSSCT extraordinaire sur le sujet de la crise sanitaire aiguë que traverse la Bretagne.

En conséquence, afin de permettre aux élu-e-s CFDT, CGT, FO et SNU, titulaires et suppléants, d'assurer leurs missions en matière de Santé, Sécurité et Conditions de Travail, la CFDT demande la tenue d'une CSSCT extraordinaire, à l'initiative des élus. Elle devra se dérouler à une date permettant la participation de la majorité des élus composant cette commission.
Au vu de la volumétrie des travaux à mener la réunion devra se tenir a minima sur une journée

Résultats des votes :
Pour : 19 voix (CGT, CFE-CGC, CFDT, FO et SNU)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
NPPV : 0 voix

Résolution adoptée à l'unanimité des votes

Point 5 : Fonctionnement du CSE :
5 B : Résolutions : (2/ 3)

Résolution de la commission de recrutement intersyndicale (CFDT / FO et SNU) des deux futures assistant-e-s administratives :

« Résolution relative au recrutement de deux assistant-e-s administratives au CSE de Pôle Emploi Bretagne mise au vote en CSE ordinaire le 30 juillet 2020
Suite aux décisions des CSE du 12 et des 20 et 21 février, et en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, la commission de recrutement intersyndicale des assistant-e-s administratives au CSE de Pôle Emploi Bretagne a procédé à la sélection et à la réception des candidat-e-s pour deux postes le 18 juin 2020.
Les candidates retenues à l'unanimité des membres de la commission sont : Madame Stéphanie LE HENAFF au poste de secrétaire administrative et Madame Nadège TOURNEUR au poste de gestionnaire administrative.
La date de leur embauche est fixée au 1 er septembre 2020.
Cette résolution est mise au vote ce jour »

Résultats des votes :
Pour : 14 voix (CFDT, FO et SNU)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
NPPV : 6 voix (CGT et CFE-CGC)

Résolution adoptée

Analyse de la CGT : Depuis les élections et la mise en place du CSE, la CGT a défendu la priorisation de l'embauche des deux anciennes assistantes de l'ancien CE au CSE.
Nous ne referons pas ici la rétrospective de tout ce qui s'est passé depuis.
Cependant, au regard des décisions prises par le bureau du CSE, à savoir une embauche à l'externe et l'échelon le plus bas de la grille indiciaire, ne laissant ainsi aucune chance aux anciennes secrétaires de se positionner sur le process de recrutement, la CGT a donc refusé de participer au recrutement de leurs remplaçant-e-s.
Il était donc logique qu'elle ne participe pas au vote de cette résolution.

Point 5 : Fonctionnement du CSE :
5 B : Résolutions : (2/ 3)

Résolution des élu-e-s CGT concernant les ASC :

CSE du 30 juillet 2020

Résolution CGT soumise au vote concernant les ASC

De nombreux-ses collègues interpellent les élu-e-s et RS de la CGT Pôle Emploi Bretagne depuis plusieurs mois et ces interpellations vont crescendo.

- Des agent-e-s ont eu des difficultés pour se connecter au site du CSE, à créer leur fiche, à faire leur demande de dotation
- De nombreux agent-e-s ont vu le traitement de leur avis d'imposition retardé voire non traité.
- Des agent-e-s n'ont pas reçu leur dotation de chèques vacances et certain-e-s d'entre eux-elles ont été contraint-e-s de partir en vacances estivales sans… ce qui est une première depuis des décennies !
- De nombreux-ses agent-e-s ne reçoivent aucune réponse du CSE à leurs sollicitations … absence de réponse confirmée par le message d'attente de la boite CSE, envoyé en guise de réponse, qui mentionne « plus de 300 mails en attente » (et ce depuis + de 6 mois !)

Sollicité-e-s par mail, les élu-e-s et RS de la CGT Pôle Emploi Bretagne, ont à chaque fois transmis les demandes auprès des membres du bureau pour régulariser les situations des collègues concerné-e-s…. régularisation qui à chaque fois a été immédiate.
Cependant, au regard des mails concernant les ASC qui continuent à parvenir, les élu-e-s et RS CGT Pôle Emploi Bretagne ne peuvent rester inactif-ve-s face à cette situation.

La CGT a défendu la pérennisation des postes des 2 secrétaires du CE dès octobre 2019, voici donc 9 mois déjà, pour permettre le traitement des ASC, proposition rejetée à la majorité.
C'est pourquoi, ils-elles réitèrent leur proposition faite lors du CSE extraordinaire du 6 juin 2020, proposition qui reste à ce jour LA SEULE proposition concrète pour tenter de pallier le retard dans le traitement des ASC (désormais structurel) qui ressemble fort à un **éternel report.**
Pour la CGT Pôle Emploi Bretagne, les agent-e-s de Pôle Emploi Bretagne ne sauraient souffrir davantage de mois d'attente supplémentaire le temps que les toutes nouvelles secrétaires soient formées !

Les élu-e-s et RS de la CGT soumettent donc au vote la résolution suivante, qu'ils-elles doublent d'une alerte à l'ensemble des élu-e-s, et particulièrement au bureau, sur la responsabilité collective quant à la gestion du budget ASC et sur les engagements envers les agent-e-s que la majorité du CSE se sont fixé-e-s à eux-elle-mêmes, à savoir : **une obligation de résultats !**

« Afin de répondre au mieux aux demandes et aux besoins des agents de Pôle emploi Bretagne, les élu-e-s du CSE de Pôle Emploi Bretagne décident ce jour de la création d'une commission ASC afin de proposer et de préparer les dossiers et résolutions au périmètre ASC dans le cadre du budget prévisionnel voté, qui seront portés et votés par les élu-e-s du CSE. Elle est constituée de 2 représentants maximum par délégation syndicale ayant au moins un-e élu-e titulaire au CSE Pôle Emploi PEB. Les moyens associés à la création de cette commission sont conformes à l'accord du 5 avril 2019. Sa composition et ses prérogatives pourront évoluer au regard de la mise en œuvre du futur règlement intérieur.
La CGT propose qu'à l'issue de cette résolution le cas échéant les membres de la Commission ASC puissent être désigné-e-s. »

Résultat des votes :
Pour :
Contre :
Abstention :
NPPV :

La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes
☎ 02 99 30 41 25 - 📱 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr
Retrouvez nous sur Facebook et consultez notre site internet

Résultats des votes :
Pour : 5 voix (CGT et FO)
Contre : 8 voix (CFDT et CFE-CGC)
Abstention : 7 voix (SNU)
NPPV : 0 voix

Résolution rejetée

La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes
☎ 02 99 30 41 25 - 📱 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr
Retrouvez nous sur Facebook et consultez notre site internet

La CFE-CGC demande à pouvoir expliquer son vote : pour elle les ASC doivent être gérée par un prestataire extérieur !

Analyse de la CGT : Une nouvelle fois la mise en place d'une Commission ASC est rejetée…. Les agent-e-s devront donc attendre encore avant de voir l'arrivée de nouvelles prestations et leurs demandes de dotation traitées rapidement, l'embauche des nouvelles assistantes n'ayant lieu qu'en septembre… puis viendra leur formation au métier et au logiciel !

Concernant la demande d'externalisation des ASC de la CFE-CGC, pour la CGT, cette demande est inconcevable avec la vision que se fait la CGT de la gestion des ASC.
Les Activités Sociales et Culturelles sont un droit des travailleur-euse-s dans l'entreprise. Il est de même niveau que le droit au travail, à la santé, au logement, au transport, etc.

Nos valeurs fondamentales et notre volonté d'émancipation des salarié-e-s nous conduisent à ce que les salarié-e-s soient acteurs de la construction collective des activités sociales et culturelles.

Les ASC ne sont pas un complément salarial qui doit palier les accords salariaux désastreux signés par certaines Organisations Syndicales. La CGT propose des activités sociales et culturelles élaborées autour de véritables prestations et non pas une simple redistribution algébrique pour combler la baisse du pouvoir d'achat.

Pour la CGT, les ASC s'inscrivent dans un projet culturel et social. C'est pourquoi, elles peuvent prévoir par exemple : des services de bien-être au travail et dans la vie quotidienne du salarié (cantines, coopératives de consommation, logements, jardins familiaux, crèches, colonies de vacances...), des activités relatives aux loisirs et aux sports, des services d'ordre éducatif et culturel (bibliothèques, centres d'apprentissage et de formation professionnelle, cercles d'études, cours de culture générale...), des prestations sociales de prévoyance et d'entraide (sociétés de secours mutuels...), et dans certaines entreprises qui en sont dépourvues : un système de santé au travail institué dans l'entreprise (prévention, dépistage, …) ou des services sociaux de type SSIO, etc.

Prochain CSE ordinaire jeudi 27 août 2020

La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes
☎ 02 99 30 41 25 - 📱 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr
Retrouvez nous sur Facebook et consultez notre site internet

Vos élu-e-s CGT au CSE :

Guillaume BOURDIC : guillaume.bourdic@pole-emploi.fr
Chanig DILASSER : chanig.dilasser@pole-emploi.fr
Loïc KERDRAON : loic.kerdraon@pole-emploi.fr
Sylvie KERLEROUX : sylvie.kerleroux@pole-emploi.fr
Martial LE BOULH : martial.le-boulh@pole-emploi.fr
Lakhdar RAMDANI : Lakhdar.RAMDANI@pole-emploi.fr
Chantal RUBLON : chantal.rublon@pole-emploi.fr
Gwénaëlle SALOMON : Gwenaelle.SALOMON@pole-emploi.fr

Vos délégué-e-s syndicaux-cales CGT :

Elise BUGEAUD : elise.bugeaud@pole-emploi.fr
Chanig DILASSER : chanig.dilasser@pole-emploi.fr
Marina FERRAND-DESMARES : marina.ferrand-desmares@pole-emploi.fr
Muriel LEFEVRE : Muriel.LEFEVRE@pole-emploi.fr
Lakhdar RAMDANI : Lakhdar.RAMDANI@pole-emploi.fr
Chantal RUBLON : chantal.rublon@pole-emploi.fr
Gwénaëlle SALOMON : Gwenaelle.SALOMON@pole-emploi.fr

Vos représentant-e-s de proximité CGT :

Côtes d'Armor : Mer et vallées Agences de Lannion, Loudéac, Guingamp et Dinan	**Finistère :** Cornouailles Agences de Douarnenez, Quimper Nord, Quimper Sud, Pont L'abbé, Concarneau Et Quimperlé	**Ille et Vilaine :** Rennes Communauté Agences de Rennes Nord, Rennes Centre, Rennes Ouest, Rennes Est, Rennes Sud et DT35	**Ille et Vilaine :** Haute Bretagne Agences de Combourg, Vitré, Saint Malo, Fougères et Redon	**Morbihan :** Littoral Ouest Agences de Lorient Ville, Lorient Marine, Lanester et Auray
Elise BUGEAUD RP-bretagne.bugeaud@pole-emploi.fr	**Anne QUEMENEUR** RP-bretagne.quemeneur@pole-emploi.fr	**Marie-Paule TUAUX** RP-bretagne.tuaux@pole-emploi.fr	**Marie-Line ROLLO** RP-bretagne.rollo@pole-emploi.fr	**Martial LE BOULH** RP-bretagne.le-boulh@pole-emploi.fr

La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes
☎ 02 99 30 41 25 - 📱 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr
Retrouvez nous sur Facebook et consultez notre site internet